



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Patrice LE PADELLEC, M. Thierry LUCAS

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Séverine LE SAGER
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
Mme Magali ROBIC à Mme Nelly LE HEN
M. Anthony LUCAS à Mme Martine LE LOIRE
M. Mikael MAHAGNE à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : M. Philippe LE VESSIER

Objet : Village intergénérationnel - convention d'engagement bailleur.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réalisation d'un village intergénérationnel de 21 logements locatifs sociaux en partenariat avec Bretagne Sud Habitat (secteur de la Villeneuve), le Conseil Municipal lors de la séance du 09 juin 2021 avait validé sa participation à l'opération comme suit : cession gratuite de l'emprise du terrain, la prise en charge sous forme d'une contribution des travaux de voirie et de réseaux (estimation 430 000 €), une garantie de l'emprunt contracté par Bretagne Sud Habitat ainsi qu'une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement.

Aussi, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention d'accord entre la ville de BAUD et Bretagne Sud Habitat qui prévoit les conditions techniques et financières de la participation communale à la réalisation de ce projet, détaillées ci-après.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Valide la participation financière de la ville de BAUD pour la réalisation des travaux de VRD estimés à 430 000 € HT.

Valide le principe d'une cession une cession gratuite des parcelles nécessaires à l'emprise du projet.

Valide le principe de la rétrocession des VRD et des espaces communs à l'achèvement des travaux.

Autorise Madame le Maire ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer la convention d'engagement avec Bretagne Sud Habitat ou tout autre organisme s'y substituant et notamment MORBIHAN HABITAT, issu de la fusion de Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Le Maire,



Pascale GILLET